

”

POURQUOI  
PAS  
VOUS?

la démocratie  
locale

à Paris



**PARTICIPEZ!**

[paris.fr/participez](http://paris.fr/participez)

## VOUS AIMEZ VOTRE VILLE ?

### LES CONSEILS DE QUARTIER

Les 122 conseils de quartier de Paris sont des espaces d'information, de dialogue, d'initiatives, d'avis qui s'adressent à tous les citoyens quels que soient leur âge et leur nationalité.

Leur organisation, leur composition et leur mode de fonctionnement diffèrent d'un arrondissement à un autre. Ils sont composés, selon les cas, d'habitants, d'associations, de personnes qualifiées, d'élus, de représentants des autres instances de démocratie locale de l'arrondissement, de commerçants...

Ils sont force de proposition sur tous les sujets touchant le quartier, la ville et la métropole, en particulier sur ceux visant à l'amélioration du quotidien : cadre de vie, aménagements du quartier, espaces verts, propreté, animation locale, vie culturelle, solidarité...

#### CONTACT

vos Mairies d'arrondissement,  
ou la Mission démocratie locale,

[democratie.locale@paris.fr](mailto:democratie.locale@paris.fr)

Tél : 01 42 76 76 46

#### PLUS D'INFOS

les sites des mairies d'arrondissement,  
ou [paris.fr/participez](http://paris.fr/participez)

## VOUS ÊTES MILITANT ASSOCIATIF ?

### LE CICA

Les Comités d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement réunissent les représentants des associations qui exercent leur activité dans l'arrondissement. Ils participent aux débats du conseil d'arrondissement avec voix consultative. Ils y exposent toute question intéressant leur domaine d'activité et émettent des propositions.

Les CICA sont animés par un bureau, qui peut mettre en place des commissions de travail thématiques. L'objectif est de permettre aux acteurs associatifs locaux de se rencontrer et de mutualiser leurs compétences et connaissances.

#### CONTACT

vos Mairies d'arrondissement

## VOUS ÊTES ÉTRANGER ?

### L'ASSEMBLÉE DES CITOYENS PARISIENS EXTRA COMMUNAUTAIRES (ACPE)

327 800 étrangers vivent à Paris, ce qui représente 15% de la population, dont près de 70 % de ressortissants de pays non communautaires. Ils participent à l'enrichissement culturel, économique et social de la ville et affirment, par leurs actions quotidiennes, leur citoyenneté même s'ils n'ont pas le droit de vote.

Leur représentation est donc indispensable. Installée depuis 2002, une Assemblée des Citoyens Parisiens Extracommunautaires (ACPE) a été créée. Composée de 106 membres, elle est une émanation des Assemblées des arrondissements qui participent à cette démarche. Pour les autres arrondissements, un appel à candidature a été lancé auprès des habitants.

Cette Assemblée permet à ces Parisiens de s'exprimer sur tous les sujets concernant la ville de Paris et vise ainsi à affirmer une citoyenneté de résidence : « Tous Parisiens, tous citoyens ».

#### CONTACT

vos Mairies d'arrondissement,  
ou la Mission Intégration et Lutte contre les Discriminations  
Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration

Tél : 01 53 26 69 14

## VOUS AVEZ ENTRE 13 ET 25 ANS ?

### LES CONSEILS DE LA JEUNESSE D'ARRONDISSEMENT (CJA)

Les Conseils de la Jeunesse d'Arrondissement (CJA) sont ouverts aux jeunes de 13 à 25 ans qui souhaitent prendre une part active dans la vie de leur arrondissement et de leur quartier. Les CJA sont des espaces de discussion et de débat sur les problématiques qui touchent tout particulièrement les jeunes, telles que la culture, la prévention des conduites à risques (alcool, drogues, etc.), l'emploi, la lutte contre les discriminations, la sexualité, l'insertion... Les jeunes membres des CJA organisent de nombreux événements : séances de ciné-débat, tremplins artistiques pour les jeunes parisiens, expositions, fêtes des jeunes, forum des métiers...

#### CONTACT

Mission citoyenneté des jeunes

Direction de la Jeunesse et des Sports

[cpj@paris.fr](mailto:cpj@paris.fr)

Tél : 01 53 17 34 54

### LE CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE (CPJ)

Composé de 80 membres issus des Conseils de la Jeunesse d'Arrondissement (CJA), du Conseil Académique à la Vie Lycéenne (CAVL), des Foyers de Jeunes Travailleurs et d'associations de jeunes, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) est l'instance de démocratie participative parisienne destinée à tous les jeunes de 15 à 25 ans.

Le CPJ est régulièrement sollicité par les élus parisiens pour donner son avis sur les grands projets de la municipalité.

Il peut également émettre des vœux et présenter une communication annuelle devant le Conseil de Paris.

Enfin, le CPJ offre à ses membres la possibilité de monter, à l'échelle de Paris, des projets citoyens : réalisation et diffusion de films, échanges avec des conseils de jeunes d'autres villes d'Europe ou du monde, projets de co-développement...

#### CONTACT

Mission citoyenneté des jeunes

Direction de la Jeunesse et des Sports

[cpj@paris.fr](mailto:cpj@paris.fr)

Tél : 01 53 17 34 54

## VOUS ÊTES ÉTUDIANT ?

### ÉTUDIANTS DE PARIS : LE CONSEIL

Le Conseil consacre son cycle de travail annuel à un thème précis, déterminé en début d'année universitaire. Il s'appuie sur les témoignages des étudiants et l'expertise des professionnels pour formuler des propositions sur le sujet. Le Conseil réunit 25 membres de droit : élus étudiants et représentants des associations et organisations étudiantes. Chaque année, des associations spécialisées dans le thème de réflexion choisi viennent le compléter. Tous les étudiants peuvent s'exprimer dans le cadre des réunions publiques ou sur le site [www.leconseil.etudiantdeparis.fr](http://www.leconseil.etudiantdeparis.fr). En fin de cycle, un rapport rassemblant toutes les propositions formulées au cours de l'année est remis par les étudiants à l'adjoint au Maire de Paris en charge de la vie étudiante.

Les thèmes déjà traités : l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, le bien-être étudiant (logement, santé et équilibre personnel, restauration et équilibre alimentaire, handicap).

#### CONTACT

[leconseil@etudiantdeparis.fr](mailto:leconseil@etudiantdeparis.fr)

## VOUS ÊTES SENIOR OU RETRAITÉ ?

### LES CONSEILS DES SENIORS

Dans les 9e, 10e, 11e et 19e arrondissements, il existe un Conseil des Seniors (ou Conseil des Anciens).

Cette instance consultative permet à l'équipe municipale locale de prendre en considération les préoccupations, les besoins et les attentes des seniors de l'arrondissement, sur des sujets qui les concernent : environnement, solidarité, culture, isolement, déplacements, etc. Ces Conseils des seniors travaillent parfois en lien avec les Conseils de Quartier et les Conseils de la Jeunesse.

#### CONTACT

les Mairies d'arrondissement concernées

### LE CODERPA

Le Comité départemental des retraités et des personnes âgées (CODERPA) est une instance consultative qui associe les représentants des retraités et des personnes âgées à l'élaboration de toutes les mesures les concernant au sein du département.

Ce comité a notamment pour objet de faire connaître au Maire de Paris (Président du Conseil Général), les avis et propositions des aînés parisiens.

Il se compose de représentants des principales associations et organisations de retraités, de professionnels de l'action sanitaire et sociale, de représentants des collectivités locales, des financeurs de la politique gérontologique et de personnalités qualifiées désignées par le Préfet et le Président du Conseil Général.

Le CODERPA s'organise autour de commissions et de groupes de travail traitant de sujets comme la citoyenneté, l'emploi et les services à domicile, l'accueil et l'habitat, la communication...

#### CONTACT

CODERPA : 21, rue de Choiseul 75002 Paris

[coderpa75@orange.fr](mailto:coderpa75@orange.fr)

Tél : 01 49 24 01 14

## VOUS ÊTES PARENT ?

### LES CONSEILS DE PARENTS

Les conseils de parents réunissent représentants des parents et des personnels d'un ensemble de 5 à 10 crèches municipales. Ce sont des instances de dialogue permettant de renforcer les relations parents-professionnels et d'impliquer les parents dans l'organisation de l'accueil, de la vie quotidienne et du projet éducatif et social de la crèche (projets culturels, réalisation de jardins partagés, conférences sur la parentalité, création d'un réseau d'entraide baby-sitting etc...). 11 arrondissements sont concernés (2e, 3e, 6e, 9e, 10e, 11e, 12e, 15e, 18e, 19e et 20e), l'objectif étant que tous le soient d'ici 2014. Dans certains arrondissements, des conseils d'établissement ont été créés. Leur fonctionnement est organisé par les mairies d'arrondissement. Composés d'élus, d'un représentant des services de la Ville, d'un médecin de la PMI, des responsables des établissements, ainsi que des représentants des parents, ils se réunissent 2 à 3 fois par an.

#### CONTACT

le ou la responsable de la crèche de votre enfant

## VOUS ENCADREZ DES ENFANTS et souhaitez les accompagner vers la citoyenneté ?

### LE CONSEIL DES ENFANTS

Chaque année, des séances de découverte des institutions de la République sont proposées à 4 classes de CM2 (environ 100 élèves) des écoles élémentaires de Paris, dans le cadre des « Classes à Paris ». Les enfants élaborent en classe un projet de délibération qui sera présenté par le « conseiller municipal junior » élu au sein de sa classe, puis discuté lors d'une séance exceptionnelle au Conseil de Paris, présidée par un Adjoint au Maire.

Ce travail permet de sensibiliser les élèves aux principes de la vie démocratique, de s'initier au système électif, de découvrir les pouvoirs et les compétences des instances territoriales.

Inscriptions en début d'année scolaire par les directeurs d'école sur la base d'un projet pédagogique, auprès de la direction des affaires scolaires.

Le Centre de ressources citoyenneté propose aux enfants des centres de loisirs parisiens une sensibilisation à la question du vivre ensemble à travers des ateliers-projets : droits de l'enfant, égalité filles-garçons, lutte contre les violences et les discriminations, règles de vie en collectivité, connaissance et compréhension des valeurs républicaines et démocratiques, dialogue interculturel, projets solidaires... Un module de conseils d'enfants des centres de loisirs est proposé. Inscriptions par les animateurs des centres de loisirs auprès du Centre de ressources citoyenneté, 111 rue des Amandiers 75020 Paris.

Les mairies des 11e, 19e et 20e arrondissement organisent également des conseils municipaux des enfants, pour les enfants des écoles, des collèges et des centres de loisirs.

# PARTICIPEZ !

Mission  
Démocratie  
Locale

[paris.fr/participez](http://paris.fr/participez)

le saviez-vous ?

### LA MISSION DÉMOCRATIE LOCALE

Un service administratif vous est dédié ! La Mission démocratie locale, créée en novembre 2002, est placée au sein de la Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires. Elle est conçue comme un « pôle ressource » qui a pour mission de soutenir, développer et organiser les actions parisiennes en matière de démocratie locale.

Trois objectifs majeurs guident son action :

- conforter et valoriser les dispositifs de démocratie locale

- apporter une aide méthodologique aux services de la Ville de Paris en diffusant une véritable « culture de la participation »

- recenser et diffuser les bonnes pratiques en matière de participation citoyenne.

#### CONTACT

Mission Démocratie Locale

4 rue de Lobau - 75004 Paris

0142767646

[democratie.locale@paris.fr](mailto:democratie.locale@paris.fr)



### VOUS POUVEZ INTERPELLER VOS ÉLUS !

Le Conseil de Paris s'engage à étudier toutes questions soulevées par des pétitions ayant recueilli 1% de signatures des Parisiens majeurs.

Ce droit d'interpellation s'exerce par le biais de pétitions déposées par un ou plusieurs habitants.

Facile et pratique, vous pouvez accéder à ce service en quelques clics sur le site de la Ville de Paris à l'adresse suivante :

[paris.fr/petition](http://paris.fr/petition)

ou envoyer vos propositions sous format papier à :

Mission Démocratie Locale

4 rue de Lobau - 75004 Paris

La Commission Parisienne du Débat Public étudie la recevabilité des demandes en veillant à ce qu'elles relèvent bien des compétences municipales ou départementales.

”

### LA COMMISSION PARISIENNE DU DÉBAT PUBLIC

En 2010 la Ville de Paris s'est dotée d'une commission consultative indépendante à l'initiative du Maire, la Commission Parisienne du Débat Public (CPDP), chargée de garantir un cadre cohérent et fonctionnel au débat public. Composée de 13 membres, élus, personnalités qualifiées et membres des instances de démocratie locale ou représentants associatifs, la commission conseille la municipalité sur l'opportunité des débats publics, rend des avis sur les méthodes de concertation avec la population et évalue les démarches de participation citoyenne au regard des principes édictés dans la « Charte parisienne de la Participation ».

Elle examine également les projets de pétitions du droit d'interpellation. La CPDP présente annuellement un rapport d'activité en ligne sur [paris.fr/participez](http://paris.fr/participez)

#### CONTACT

Mission Démocratie Locale

4 rue de Lobau - 75004 Paris